CRAT
COMMISSION REGIONALE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# AVIS

*Nos réf. : CRAT/16/AV.208*
*Le 26 mai 2016*

## Demande de permis unique pour une plateforme de gestion de déchets chez Van Gansewinkel à SENEFFE

### Brève description du projet

| | |
|---|---|
| Projet : | Implantation et exploitation d'une plateforme de gestion, de fabrication et de distribution de matières premières secondaires et de matériaux de construction secondaires issus des processus de valorisation de déchets minéraux,<br>Aménagement paysager d'un talus périphérique végétalisé avec intégration de la déviation du RAVeL,<br>Nivellement total du site avec assainissement du terrain |
| Localisation : | Route du Quai à Seneffe |
| Situation au plan de secteur : | Zone d'équipements communautaires et de services publics avec la surimpression « CET » |
| Demandeur : | Van Gansewinkel es Treatment s.a. |
| Auteur de l'étude d'incidences : | ABV Environment |

### Contexte de l'avis

| | |
|---|---|
| Date de réception du dossier : | 12 avril 2016 |
| Référence légale : | Article R.82. du Livre I$^{er}$ du Code de l'Environnement |
| Portée de l'avis : | 1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1$^{er}$, § 1$^{er}$, alinéa 2 du CWATUPE<br>2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement |

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

La CRAT relève que le projet consiste à développer un projet industriel intégré de gestion de déchets au sein d'une zone d'équipements communautaires et de services publics avec la surimpression « CET » au plan de secteur. La CRAT estime que le développement de ce projet est compatible avec l'affectation du plan de secteur vu que, comme le signale l'étude d'incidences, le projet est « hiérarchiquement supérieur » par rapport à un enfouissement et a donc des nuisances environnementales inférieures à un CET.

Ce projet est idéalement situé à la confluence entre le canal Bruxelles-Charleroi et le canal du Centre, ce qui lui permettra d'utiliser la voie d'eau pour le transport des marchandises et d'assurer une liaison fluviale avec toute la Belgique et les pays limitrophes.

De plus, la CRAT souligne la qualité des mesures prises en vue d'une bonne intégration paysagère du projet. A cet effet, elle attire tout particulièrement l'attention sur l'intégration de la déviation du RAVeL dans une volonté de sécurisation des promeneurs.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président